



Résidence de l'Abbaye de La Prée

Direction : Agnès Desjobert
Résidence d'auteurs / Centre

Date de mise à jour : 7 décembre 2011

Présentation :

La résidence de l'Abbaye de La Prée, est située au cœur de la région Centre, à Ségry.

Elle dépend de l'association **Pour que l'Esprit vive** dont le siège social est à Paris.

Elle accueille chaque année, depuis 1992, des auteurs de **théâtre** mais aussi de romans, poésie, essais, nouvelles, littérature jeunesse...**francophones**.

Partenaire de l'Académie des Beaux-Arts, elle reçoit aussi des plasticiens, des compositeurs, des cinéastes et des photographes.

Principaux objectifs de la résidence :

- > Permettre à un écrivain de se consacrer à son oeuvre, loin du parasitage urbain et de la frénésie de la vie des villes
- > Permettre aux auteurs et artistes d'autres disciplines d'échanger et de se rencontrer car il s'agit d'une résidence partagée (7 appartements sont mis à disposition des résidents par session)
- > Associer les résidents à un lieu de création, à un public, de façon à créer une dynamique culturelle locale, à favoriser des échanges interculturels et à relancer l'attrait pour une région dans un cadre beau, et de profiter de l'espace et de la sérénité

Durée moyenne d'une résidence : 11 mois (du 1^{er} octobre au 31 août)

Date limite pour le dépôt des dossiers : 15 avril de l'année d'entrée en résidence

Nombre de résidents accueillis par année : Jusqu'à 7 sur une même période

Conditions de candidature :

- > Pour être accueilli un auteur doit avoir déjà publié un ou des livres (pas forcément à compte d'éditeur)
- > Il doit présenter un projet lié à sa résidence et envoyer une lettre de motivation
- > Il doit soit avoir fait des études supérieures sanctionnées par un diplôme, soit s'être distingué par des travaux soumis à l'approbation d'un comité de sélection et de suivi
- > Il doit avoir un permis de conduire (du fait de l'isolement de la résidence)
- > Il n'y a pas de limite d'âge, ni de conditions de nationalité
- > Les écrivains doivent écrire en français.
- > Une résidence de 11 mois est renouvelable une fois sur demande et étude du projet

Une visite de La Prée, préalable à la candidature et à l'installation en résidence, est indispensable pour les candidats vivant en France.

Comment postuler :

Adresser à l'Association Pour que l'Esprit Vive un dossier comprenant :

- > Un dossier administratif (avec cv, copie des diplômes et du permis de conduire, extrait de casier judiciaire et certificat médical)
- > Un dossier artistique (lettre de motivation, exemplaire d'une ou d'œuvres déjà publiées et/ ou script d'une œuvre en cours, avec le projet de publication ou d'édition)

A l'issue de l'examen de ces dossiers par le comité artistique les candidats peuvent être invités à un entretien.

Centre national du Théâtre : pôle auteurs

134, rue Legendre 75017 Paris / Tél. : +33 1 44 61 84 85

Type d'hébergement proposé :

- > Appartements de 40 à 50 m² chacun, meublés et équipés
- > Dans l'Abbaye
- > A la campagne, au cœur du Berry

Équipements mis à la disposition du résident :

- > Internet, bibliothèque, TV, photocopies, ressources documentaires
- > Local de répétition
- > Voiture commune, parking

Frais à la charge du résident :

- > Chaque résident assure personnellement la charge et l'organisation de sa vie quotidienne (déplacements, ménage, nourriture)

Frais pris en charge par la structure :

- > Hébergement

Contreparties demandées aux auteurs accueillis :

- > L'auteur doit faire mention de sa résidence sur ses documents de communication

Autres spécificités :

- > Dispositif pérenne
- > 1 session annuelle
- > Un auteur accueilli peut prendre ses repas en commun avec d'autres résidents
- > Les résidents peuvent séjourner à La Prée avec leur conjoint ainsi qu'avec un enfant pour autant que la présence de celui-ci soit compatible avec les impératifs collectifs. La présence du conjoint et d'un enfant peut être régulière ou épisodique
- > L'Abbaye de La Prée est aussi une résidence d'accueil de personnes âgées, les artistes sont invités à partager leur travail ou tout simplement du temps avec les personnes âgées, en tant que voisins

Accompagnement des auteurs durant leur travail d'écriture :

- > En fonction de chaque écrivain
- > Un auteur peut, s'il le veut, faire des lectures publiques de son texte, pendant ou après sa résidence

Accompagnement des auteurs après la résidence :

- > Diffusion des « actualités » de l'auteur via une newsletter
- > Lectures publiques de son texte

Pour plus d'informations : www.pourquelespritvive.org

Contact du référent ou personne chargée des résidences :

Agnès Desjobert, Directrice de l'association
01 42 76 01 71 / residence@pqev.org

Pour que l'Esprit vive
69 boulevard Magenta
75010 Paris

Centre national du Théâtre : pôle auteurs

134, rue Legendre 75017 Paris / Tél. : +33 1 44 61 84 85

© Document établi par le pôle auteurs du Centre national du Théâtre. Pour toute utilisation de ce travail, merci de signaler votre source.